

**NOTE DE POLITIQUE**

*Accès à un logement adéquat : Voie à suivre pour l'inclusion des migrants dans les villes*

**Résumé (paragraphe 1)**

Les migrants internationaux se dirigent de plus en plus vers les villes en raison des opportunités socio-économiques qu'elles offrent et des réseaux sociaux diasporiques puissants qui existent en leur sein. Les villes tirent également profit de l'arrivée de migrants, qui apportent de nouvelles compétences et connaissances et rendent les zones urbaines plus dynamiques et diversifiées sur le plan culturel, en plus de contribuer à l'accroissement du revenu des villes. Toutefois, dans les contextes où les collectivités locales ne s'intéressent pas à la recherche de solutions en réponse à ces flux, pour diverses raisons, l'afflux massif de nouveaux venus peut poser des problèmes majeurs en matière de logement et de dispense d'autres services publics, avec des conséquences socio-économiques directes pour les collectivités locales. Dans de telles situations, les migrants sont souvent les premiers à être exclus. Cette note de politique explique pourquoi l'accès à un logement adéquat et d'un coût abordable est la clé de l'inclusion des migrants dans la société, car il fait office de vecteur d'exercice de leurs droits à l'emploi, à l'éducation et à la santé, et facilite leur interaction avec les communautés d'accueil.

**Contexte**

Comme les gens se retrouvent dans les villes pour y vivre, y travailler et y trouver des opportunités, l'intégration économique, le degré élevé d'urbanisation et les flux migratoires ont fait des villes des centres de diversité et d'innovation, transformant les collectivités locales en acteurs clés sur la scène mondiale de la migration.

De manière générale, les gouvernements nationaux gèrent les flux migratoires globaux et les cadres juridiques associés qui tentent de régir cette question. Cependant, dans la mesure où la majorité des nouveaux arrivants s'installent dans les villes, ce sont souvent les collectivités locales qui assument les impacts sociaux et économiques de leur présence.

Les villes du monde entier sont confrontées au défi persistant de mettre à disposition suffisamment de logements pour répondre à une demande sans cesse grandissante stimulée par la croissance naturelle de la population, la migration entre zones rurales et urbaines et de plus en plus, l'urbanisation des flux migratoires internationaux. Selon les estimations, dans 30 ans, près des deux tiers de la population vivra en zone urbaine ; et rien que d'ici 2030, 3 milliards de personnes auront besoin d'un logement adéquat et d'un coût abordable.<sup>1</sup>

Les flux migratoires créent souvent des défis sociaux, culturels et économiques pour les communauté d'origine, de transition et d'accueil. D'un point de vue social et économique, les réfugiés et les migrants rivalisent souvent avec les habitants locaux pour accéder à des ressources comme la santé, l'éducation et autres services sociaux ainsi qu'aux offres d'emploi,

<sup>1</sup> <https://unhabitat.org/wp-content/uploads/2018/07/UN-Habitat-Brochure.pdf>

qui peuvent être en nombre limité dans les pays d'accueil. Ces conditions conduisent souvent à exclure les communautés de réfugiés et de migrants d'un grand nombre d'opportunités que les villes sont susceptibles d'offrir. Les migrants sont souvent confrontés à une discrimination en ce qui concerne le droit à un logement adéquat et à la fourniture de services de base et services sociaux, comme les soins de santé, un logement d'un coût abordable, un emploi et un accès à l'éducation. Malgré ces difficultés, des interventions politiques efficaces et des stratégies préventives comme faire la promotion et ouvrir l'accès des services d'intégration, tels que des logements adéquats, des services de contrôle de la santé et de santé mentale, de la formation et des cours de langue et des services de l'emploi, peuvent permettre aux villes d'origine, de transition et d'accueil de capitaliser sur la migration et d'en retirer des bénéfices à long terme.

Les programmes internationaux récents comme le Nouveau programme pour les villes (NUA)<sup>2</sup> et les Objectifs de développement durable (ODD)<sup>3</sup>, ainsi que la position officielle de ONU-Habitat sur le logement : « Housing at the Centre Approach (Approche Logement d'abord) »<sup>4</sup>, reconnaissent tous que l'accès à un logement adéquat pour tous, en tant que droit humain élémentaire et composante centrale de l'urbanisation, est fondamental pour rendre les villes plus durables et inclusives pour tous. Cela se traduit notamment par l'ODD 11.1 : « Assurer, d'ici à 2030, l'accès de tous à un logement et à des services de base adéquats à un coût abordable et assainir les bidonvilles ».

### **Le droit à un logement adéquat**

Le droit à un logement adéquat est reconnu dans le droit international des personnes comme une des composantes du droit à un niveau de vie adéquat.<sup>5</sup> Il s'agit d'un droit universel de chacun, *quel que soit son statut au regard de la migration*, comme le rappelle le NUA. Pour que le logement soit considéré comme « adéquat », il doit satisfaire à sept critères au minimum : 1) la sécurité de jouissance ; 2) la disponibilité de services, équipements, installations et infrastructures ; 3) le coût abordable ; 4) la disponibilité ; 5) l'accessibilité ; 6) la localisation ; et 7) l'adéquation culturelle.

### **Principales observations**

Les groupes de migrants vivant dans les villes tendent à avoir plus de mal à accéder à un logement que les populations autochtones. En raison des ressources locales déjà limitées, ils sont confrontés à de plus grands obstacles dans l'accès aux allocations logement et aux logements sociaux, ce qui signifie qu'ils dépendent davantage des logements loués par des particuliers. En conséquence :

- i) Les migrants ont tendance à vivre dans des logements médiocres et surpeuplés : Dans le secteur du logement locatif privé, les migrants sont fréquemment victimes de discrimination, surtout lorsqu'ils ne sont pas informés de leurs droits. De plus, ils ont souvent plus de mal à assumer le coût d'un logement adéquat. En raison de ces facteurs, les migrants ont plus tendance à vivre dans des logements de mauvaise qualité et surpeuplés. La surpopulation touche en particulier les travailleurs migrants car ils sont plus susceptibles de vivre dans un logement « de fonction » mis à disposition par leur employeur.

---

<sup>2</sup> <http://nua.unhabitat.org>

<sup>3</sup> <https://sustainabledevelopment.un.org/?menu=1300>

<sup>4</sup> <https://unhabitat.org/housing-at-the-centre-of-the-new-urban-agenda/>

<sup>5</sup> UDHR, 1948.

- ii) Les migrants sont plus vulnérables aux expulsions forcées et ont davantage de risque de se retrouver sans domicile fixe : Les migrants ont tendance à mal connaître leurs droits dans les pays de destination, ce qui les rend plus vulnérables aux expulsions forcées. Comme ils sont également plus susceptibles d'avoir un emploi clandestin avec un revenu incertain, cela peut les exposer à un risque accru d'être expulsés. Ces facteurs affectent les migrants sans-papiers, d'autant plus qu'ils sont souvent dans l'incapacité de contracter un emploi formel et d'accéder au logement par le biais des marchés officiels. Les migrants sans-papiers peuvent également ne pas oser se tourner vers les prestataires de services pour obtenir de l'aide par peur d'être emprisonnés ou expulsés, ce qui les rend d'autant plus vulnérables au risque de se retrouver sans domicile fixe.
- iii) Les migrants souffrent souvent de ségrégation spatiale : Une planification inadéquate, combinée à des afflux soudains et imprévisibles de groupes de migrants, contribue à leur ségrégation sociale et spatiale à long terme dans les villes. Dans l'incapacité d'accéder à des logements adéquats et d'un coût abordable, les migrants s'installent là où ils peuvent, aboutissant souvent dans des zones urbaines périphériques sur des parcelles non sécurisées en termes de droits de jouissance et de détention de propriété, en plus d'être souvent exposés à des risques naturels. Comme ces zones ont tendance à être peu accessibles, les migrants qui y vivent ne jouissent de surcroît que d'un accès restreint à l'emploi, à l'éducation et aux soins, et ont peu d'interactions avec les communautés d'accueil.
- iv) Les migrants ne sont souvent pas intégrés dans les processus de prise de décision : Comme les collectivités locales et nationales manquent souvent des ressources financières et des compétences techniques nécessaires pour faciliter l'inclusion des migrants dans la planification, les migrants ont tendance à ne pas être pris en compte dans les processus décisionnels et participatifs.
- v) Les coûts socio-économiques découlant d'une non-réponse à la question des migrations au niveau local devront être assumés par les collectivités : Les villes peuvent tirer profit de mécanismes centralisés de coordination et de gestion qui permettent de s'assurer que les ressources sont mobilisées d'une façon qui optimise le bien-être et ouvre des voies d'intégration claires et cohérentes. Les collectivités locales ont une capacité exceptionnelle de rassemblement des acteurs, de définition des rôles et responsabilités et de mise en place de mécanismes de partage d'informations et d'actions communes. Les villes peuvent choisir d'exploiter les potentialités apportées par les migrants pour générer des revenus et rendre les villes plus inclusives, ou être obligées d'assumer le coût socio-économique de ne pas le faire, avec une augmentation des sans-abri et des taux de chômage, entre autres charges socio-économiques.

## **Recommandations à l'intention des instances locales**

- 1.1. Les instances locales devraient envisager l'élaboration de solutions innovantes et durables à la problématique du logement accompagnées de solutions financières qui répondent aux besoins des groupes confrontés à des situations de vulnérabilité comme les migrants, afin de rendre le marché du logement plus inclusif et d'un coût plus abordable pour tous.
- 1.2. L'urbanisme local se devrait de promouvoir des quartiers bien situés et d'usage mixte pour tous, y compris pour les migrants. Les processus décisionnels liés à la planification

et à la conception doivent appliquer une approche participative favorisant l'intégration sociale et spatiale, et l'interaction avec les communautés d'accueil et les groupes de migrants.

- 1.3. Il convient de veiller à ce que les normes locales en matière de logement et les codes du bâtiment permettent à tous les groupes de migrants de jouir du même niveau de normes relatives à la santé et la sécurité que les citoyens du pays et d'éviter toute forme de discrimination.
- 1.4. Promouvoir le recours à la rénovation urbaine et à l'utilisation du parc de logements vacants, le cas échéant, pour les populations en situation de fragilité.
- 1.5. Promouvoir l'instauration de conditions facilitant l'accès des migrants au logement social, par la sensibilisation, la dispense de services multilingues, la mise en place de mécanismes de signalement des pratiques discriminatoires, etc.
- 1.6. Participer aux programmes mondiaux et régionaux existants qui œuvrent pour une gouvernance locale des migrations en mettant l'accent sur les droits de la personne, la politique urbaine et la politique du logement, ou en monter de nouveaux. Un exemple en est le projet Migration Ville à Ville en Méditerranée (MC2CM).<sup>6</sup>

---

<sup>6</sup> <https://icmpd.org/mc2cm>